



ADMINISTRATION COMMUNALE DE **HEFFINGEN**

G R A N D - D U C H É D E L U X E M B O U R G

Conseil communal du 3 juin 2026

Présents: SEILER Jérôme, bourgmestre
FELTES Camille et D'HARCOUR Christian, échevins
SCHILTZ Guy, John, LEICK Tom, BINDELS Tom, SCHWARTZ Jean, conseillers communaux
Excusé : CLASEN Christophe, conseiller communal

Remarque: Sauf mention contraire, toutes les décisions ont été prises à l'unanimité.

1. Modification de la partie écrite du plan d'aménagement particulier – quartier existant de la commune de Heffingen.

La modification vise à modifier un certain nombre d'articles de la partie écrite du PAP-QE, notamment sur les points suivants :

- unifier les prescriptions en matière de recul avant et la bande de construction des articles 1,2, et 3 ;
- harmoniser les prescriptions en matière de hauteur à l'acrotère et de hauteur corniche dans l'article 1 ;
- harmoniser les prescriptions en matière de profondeur des constructions hors-sol entre les articles 1 et 2 ;
- corriger le terme de construction principale par volume existant dans les articles 2 et 3 pour les prescriptions relatives à la hauteur à l'acrotère ;
- donner la possibilité des toitures plates dans l'article 4, en donnant les mêmes prescriptions pour les hauteurs à la corniche et à l'acrotère ;
- revoir entièrement l'article 13, sur les panneaux solaires, et les équipements techniques fixes, à la lumière de la circulaire ministérielle 2023-119 ;
- préciser les prescriptions sur les éléments en saillie ;
- revoir les articles 17 et 18 sur les annexes et dépendances ;
- modifier la terminologie des termes « annexe », « terrasse », « terrasse couverte » et « pergola ».

2. Fixation du taux de l'impôt foncier pour l'année 2027.

Les taux pour 2027 restent inchangés à savoir :

A :	330%
B1 :	450%
B2 :	450%
B3 :	450%
B4 :	320%
B5 :	600%
B6 :	600%

3. Fixation du taux de l'impôt commercial pour l'année 2027.

Le taux de l'impôt commercial pour 2027 reste également inchangé, à savoir 300%.



ADMINISTRATION COMMUNALE DE HEFFINGEN

G R A N D - D U C H É D E L U X E M B O U R G

4. Approbation de deux actes notariés.

Les actes notariés suivants sont approuvés :

- L'acte de vente du 29 avril 2026, élaboré par Maître Anne Foehr d'Echternach, concernant la vente par Monsieur Léon Nicolas Disiviscour, son épouse Madame Alice Marie Bruch et Madame Anne Albertine Bruch, épouse de Monsieur Nicolas Bindels, de la parcelle sise à Heffingen, Section A de Heffingen, numéro cadastral 1954/3655, contenant 0,50 are, lieu-dit « in oberst Wafert », à l'administration communale de Heffingen ;
- L'acte notarié du 29 avril 2026, élaboré par Maître Anne Foehr d'Echternach, concernant la cession gratuite par les consorts Rach-Agnes et Redlinger des parcelles sises à Heffingen, Section A de Heffingen, suivantes :
 - numéro cadastral 2078/3626, contenant 0,49 are, lieu-dit « in den Dellen »
 - numéro cadastral 2078/3627, contenant 4,73 ares, lieu-dit « op der Strooss »

5. Projet de morcellement à Reuland « rue « Massewee ».

Un projet de morcellement concernant des fonds sis à Reuland , rue « Massewee », numéros cadastraux 227/4099 et 227/4100, est approuvée.

6. Approbation de la convention concernant le « P.A.P. Beezebiert » à Heffingen

La convention du 20 mai 2026 conclue entre la société RFG NORD SA de Bettendorf et l'Administration Communale de Heffingen dans l'intérêt de la réalisation du projet d'aménagement particulier portant sur des fonds sis à Heffingen, Section A de Heffingen et Section C de Steinborn, lieu-dit « Beezebiert », numéros cadastraux 712/4179 et 751/2470, approuvé par le conseil communal le 21 décembre 2022, et par Monsieur le Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région en date du 15 juin 2023, réf. : 19360/50C, est approuvée.

7. Programme de la voirie rurale pour 2027

Pour l'année 2027, il est décidé de procéder au reprofilage/goudronnage du chemin rural suivant :

- lieu-dit « um Kohn vers N14 et um Beschelchen », Section B de Reuland, longueur : 1.300m

8. Demande de subside

Un subside de 100.-€ est accordé au « Beieveräin Kanton Miersch ».

Séance à huis clos :

9. Nominations de personnel enseignant :

Par scrutin secret, les personnes suivantes sont nommées aux postes suivants au sein de l'école fondamentale de la commune de Heffingen:

- Mme Amy Reuter, poste définitif du cycle 1 ;
- M. Franky Theis, poste définitif des cycles 2-4 ;
- Mme Cynthia Weber, poste définitif des cycles 2-4
- Mme Claudia Lopes, poste provisoire 50% des cycles 2-4 ;